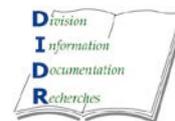


HAITI



29 août 2016



La situation sécuritaire

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. A l'origine de l'insécurité	3
1.1. Un contexte socio-économique désastreux	3
1.2. Un contexte politique instable	4
2. Panorama de l'insécurité	5
2.1. Géographie de l'insécurité	5
2.2. Manifestations de la criminalité	6
2.3. Statistiques de la criminalité	7
3. Les acteurs de l'insécurité en Haïti	8
3.1. Les auteurs des crimes.....	8
3.1.1. Rappel historique	8
3.1.2. Panorama des acteurs criminels en Haïti	8
3.2. ... Et leurs victimes	9
3.2.1. Une violence indiscriminée	9
3.2.2. Les agents de police, cibles des bandes armées	10
4. La lutte contre l'insécurité	11
4.1. La Police nationale haïtienne	11
4.2. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	12
En conclusion.....	13
Bibliographie.....	14

Résumé : Comme l'instabilité politique, l'insécurité en Haïti se distingue par son caractère endémique. Favorisée par un contexte socio-économique désastreux, un système politique défaillant et les carences chroniques des pouvoirs publics, l'insécurité affecte à titre principal le département de l'Ouest et la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les violences urbaines sont majoritairement l'œuvre de gangs armés, qui prolifèrent dans les bidonvilles à la faveur de la faiblesse des forces de police. Narcotrafic, traite d'êtres humains, enlèvements, meurtres, viols, guerres de territoires, les activités de ces gangs affectent toutes les couches de la société. En dépit de l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la réforme de la Police nationale haïtienne en cours depuis 2012, les autorités peinent encore aujourd'hui à instaurer un état de droit et à mettre fin à l'impunité en Haïti.

Abstract: Just like political instability, insecurity is in Haiti characterized by its endemicity. Fuelled by a disastrous socio-economic environment, a delinquent political system and the persistent gaps of the authorities, insecurity affects mainly the West Department and Port-au-Prince metropolitan area. Urban violence mostly proceeds from urban gangs, which proliferate in the slums, fostered by the weakness of police forces. Drug trafficking, human trafficking, abductions, murders, rapes, turf wars, these gangs' activities afflict all social levels. Despite the United Nations Stabilization Mission in Haiti's support and the Haitian national police reform, in progress since 2012, the authorities are still struggling to establish the rule of law and to end impunity in the country.

1. A l'origine de l'insécurité

Les facteurs à l'origine de la criminalité en Haïti sont difficiles à identifier en ce qu'ils sont à la fois multiples et étroitement liés. Les désastres naturels à répétition, la situation socio-économique du pays, le contexte politique et les lacunes des services chargés de faire respecter un état de droit apparaissent comme le terreau fertile d'une situation sécuritaire instable¹.

1.1. Un contexte socio-économique désastreux

En premier lieu, il convient de revenir sur l'impact du séisme du 12 janvier 2010 sur la situation sécuritaire du pays. En effet, comme 90% des bâtiments de la capitale, le Pénitencier national a été détruit lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010. De cette prison surpeuplée ont pu s'évader 5 136 prisonniers, selon les statistiques de la Police nationale haïtienne, dont près de 700 membres de gangs armés². Ainsi, dans les semaines ayant suivi le tremblement de terre, le taux de criminalité a connu une hausse inquiétante dans les grands centres urbains du pays³. Dans un rapport intitulé *Situation générale du pays après le séisme du 12 janvier 2010*, le Réseau national de défense des droits humains résume ainsi l'impact du séisme sur la situation sécuritaire en Haïti:

« Les efforts conjugués de la PNH⁴ et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en vue de déloger les gangs armés qui contrôlaient des zones jadis dénommées de non droit, sont en passe d'être sabotés, à la faveur du cataclysme du 12 janvier 2010. Plusieurs individus inculpés et gardés en détention préventive pour des crimes spectaculaires d'association de malfaiteurs, de détention illégale d'armes à feu, d'enlèvement et séquestration contre rançon, de violences sexuelles, se sont évadés de prison et tentent de reprendre le contrôle de leurs anciens territoires. D'autres, contraints d'abandonner leurs fiefs en vue d'échapper aux arrestations, ont regagné leur base, engageant ainsi une lutte d'hégémonie. En effet, plusieurs bases de gangs armés, jadis délocalisées, reprennent fonction. Les endroits les plus sollicités sont : Cité Soleil, la localité Ti bois de Martissant, le quartier de Bolosse, etc.

Parallèlement, cette insécurité est renforcée par l'effondrement des bâtiments ayant abrité des institutions clés et consolidée par la déstabilisation et le dysfonctionnement de la chaîne pénale en général et de l'appareil judiciaire en particulier. En ce sens, d'autres individus non préalablement incarcérés, se basant sur la faiblesse accrue de l'Etat et convaincus d'une jouissance certaine d'impunité, commettent de nombreuses exactions. Conséquemment, la violence est en recrudescence notamment dans les zones affectées par le séisme où plusieurs cas de vols, de pillages, de viols, d'assassinats, de tentatives d'assassinat, d'association de malfaiteurs, sont enregistrés »⁵.

En second lieu, les camps de fortune dans lesquels les populations victimes du tremblement de terre ont trouvé refuge ont été un terreau favorable sur lequel se sont développées la pauvreté, la violence et l'insécurité, profitant au demeurant de la désorganisation des services de police après le désastre. Par ailleurs, comme l'indique la Banque mondiale, Haïti reste le pays le plus pauvre du continent américain et le plus

¹ REMINGTON Christa L., GARCIA ZAMOR Jean-Claude, «The Obama doctrine in Haiti », in KASSAB Hanna, ROSEN Jonathan D. "The Obama doctrine in the Americas", Lanham, Lexington Books, février 2016, p.53-68.

² United States Institute of Peace, *Crime, politics and violence in post-earthquake Haiti*, 28/09/2010.

³ REMINGTON Christa L., GARCIA ZAMOR Jean-Claude, *op. cit.*, p.53-68.

⁴ Police nationale haïtienne.

⁵ Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), *Rapport sur la situation générale du pays après le séisme du 12 janvier 2010*, 03/2010.

déshérité du monde avec un PNB par habitant de 846 dollars en 2014. Plus de 59% de la population vit sous le seuil de pauvreté de 2,42 dollars par jour et plus de 24% vit sous le seuil d'extrême pauvreté d'1,23 dollar par jour⁶. Dans son rapport mondial 2015, l'ONG Human Rights Watch (HRW) indique qu'« en juin 2015, 103 565 personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDIP⁷) vivaient dans des camps érigés au lendemain du tremblement de terre de 2010, selon l'Organisation internationale pour les migrations, en baisse de plus de 90 pour cent depuis 2010. Les Nations Unies estiment que quelque 70 000 personnes parmi les PDIP restants n'ont aucune perspective de solution durable »⁸.

A cette situation économique catastrophique s'ajoute le fait qu'Haiti est, depuis la fin de l'ère Duvalier, une plaque tournante de la drogue dans la région caribéenne, servant de point de passage pour les substances illicites venant d'Amérique du Sud à destination des acheteurs situés en Europe et en Amérique du Nord⁹. Comme le souligne la Commission épiscopale nationale Justice et Paix (CE-JILAP), l'insécurité sociale résulte d'une conjonction de problèmes, tel le chômage qui amène à la consommation de drogues laquelle conduit à des comportements violents¹⁰.

1.2. Un contexte politique instable

La crise électorale profonde dans laquelle est plongé Haiti depuis le premier tour de la présidentielle du 25 octobre 2015 est également un facteur aggravant de l'insécurité dans le pays. Les responsables de la Police nationale haïtienne (PNH) indiquent, à cet égard, que ce contexte politique difficile a une « *influence* » sur la situation sécuritaire. Le porte-parole adjoint de la Police nationale haïtienne, l'inspecteur Gary Desrosiers, précisait ainsi, en décembre 2015, que, pendant que la police sécurise quasi quotidiennement les cortèges des manifestations populaires, les criminels en profitent pour commettre des crimes dans d'autres quartiers de la ville¹¹.

Par ailleurs, dans un contexte électoral chaotique, les bandes armées opérant dans le pays font l'objet d'une instrumentalisation par les acteurs politiques. Le porte-parole adjoint de la PNH assure sur ce point que les courants politiques alimentent les réseaux criminels en armes. Cette dynamique à l'œuvre depuis longtemps dans le pays illustre les liens entre scène politique et criminalité urbaine en Haiti¹². Le coordonnateur national de l'observation à la Commission épiscopale Justice et Paix, Rovelson Apollon, indique à ce sujet que les violences enregistrées dans le quartier de Cité Soleil pendant la campagne électorale en octobre 2015 s'expliquent par le fait que des candidats qui cherchent à contrôler le bidonville - lequel représente une zone électorale importante - entretiennent à cet effet des liens avec des gangs afin de les influencer¹³. Dans cette instrumentalisation par les dirigeants haïtiens des bandes armées opérant dans la capitale, l'argent joue un rôle primordial¹⁴.

⁶ Banque Mondiale, Présentation Haiti – contexte, s.d.

⁷ Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

⁸ Human Rights Watch, *Rapport mondial 2015 : Haiti*, s.d.

⁹ REMINGTON Christa L., GARCIA ZAMOR Jean-Claude, *op.cit.*, p.53-68.

¹⁰ *Alterpresse*, « Recrudescence de l'insécurité, depuis début 2016, en dépit des dispositions annoncées par la présidence provisoire, déplore la JILAP », 16/03/2016.

¹¹ *La Croix / AFP*, « Haiti : la police veut freiner la hausse de l'insécurité dans la capitale », 15/12/2015.

¹² *Ibid.*

¹³ *Alterpresse*, « Haiti violences : environ une quinzaine de morts à Cité soleil – Silence de la police nationale », 19/10/2015.

¹⁴ *Geopolis*, « Haiti : Cité Soleil, le bidonville dont se jouent gangs et politiciens », 21/10/2015.

Ainsi, selon Cécile Marotte, chercheuse associée à la Fondation connaissance et liberté (FOKAL/OSI) de 2008 à 2012 : « *Si on est passé en Haïti d'une violence politique à une violence attribuable au crime organisé dont les modalités d'action sont intelligentes et s'articulent facilement à la corruption régnante [...] les membres des gangs qui sont issus de quartiers difficiles et pauvres ont accès à des stocks d'armes ou à des livraisons d'armes et sont l'objet de manipulations politiques, particulièrement au moment des élections* »¹⁵.

De la même manière, Athena R. Kolbe, chercheuse en sciences humaines et doctorante en sciences sociales et politiques à l'université du Michigan précise que certains gangs en Haïti, notamment ceux en lien avec le crime organisé, les organisations paramilitaires et les compagnies de sécurité privées, sont liés à l'élite politique du pays. Elle explique que ce sont ceux qui ont de l'argent et du pouvoir qui sont le plus enclin à utiliser les gangs pour intimider leurs ennemis et accroître leur influence et leurs affaires. Elle ajoute également que des hommes politiques, des hommes d'affaires et des propriétaires terriens sont à la tête de gangs¹⁶.

Finalement, dans son rapport mondial pour l'année 2015, HRW affirme que l'insuffisance des moyens dont dispose la Police nationale haïtienne contribue à l'insécurité générale¹⁷.

2. Panorama de l'insécurité

2.1. Géographie de l'insécurité

En Haïti, les zones les plus touchées par l'insécurité sont le département de l'Ouest et la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Dans la capitale, les phénomènes liés à la criminalité sont principalement concentrés dans certaines zones populaires et bidonvilles, tels que les quartiers de Croix des Bossales, Fort National, Simon Pelé, Martissant, Grand Ravine, Carrefour, Jean-Marie Vincent, Bel Air et Delmas, ainsi qu'aux abords du port et de l'aéroport de Port-au-Prince¹⁸.

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, Cité Soleil reste le quartier le plus préoccupant en termes d'insécurité. En effet, commune d'Haïti située dans le département de l'Ouest et dans l'arrondissement de Port-au-Prince, Cité Soleil est connue pour être l'un des plus grands bidonvilles de l'hémisphère nord. Peuplée par plus de 300 000 personnes qui y résident sur près de 22 km², Cité Soleil est souvent présentée comme le quartier le plus dangereux du pays. Régulièrement décrite comme une zone de non-droit, Cité Soleil est connue pour être un espace d'action de bandes armées qui s'y affrontent violemment pour le contrôle du territoire¹⁹.

¹⁵ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, Haïti : résumé des observations sur la sécurité et la violence à Haïti formulées en 2008 et revues en 2013 par Cécile Marotte, chercheuse associée à la Fondation connaissance et liberté (FOKAL/OSI) de 2008 à 2012, psychologue clinicienne depuis 2013 à l'Institut Victoria de Montréal, 13/05/2016.

¹⁶ Athena R. Kolbe, "Haiti's 'gangs' can be a force for good", 11/06/2013.

¹⁷ Human Rights Watch, *Rapport Mondial 2015 : Haïti*, s.d.

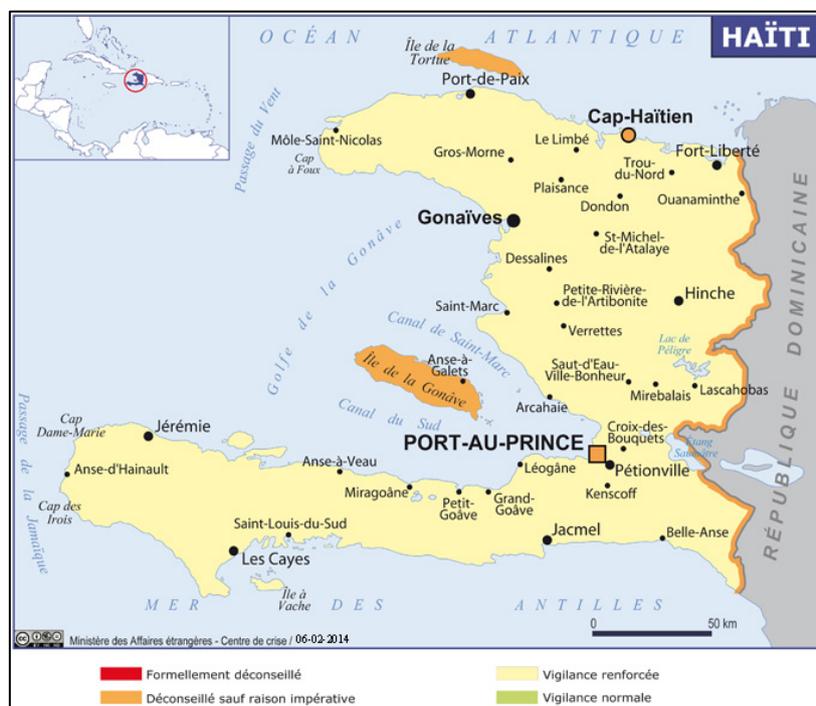
¹⁸ United States Department of State, *Haiti 2015 Crime and Safety Report*, 16/06/2015; Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*, 04/03/2015.

¹⁹ *Geopolis*, « Haïti : Cité Soleil, le bidonville dont se jouent gangs et politiciens », 21/10/2015 ; *RFI*, « Au-delà des clichés, la vie à Cité Soleil », 31/12/2013 ; *Africanews*, « La jeunesse de Cité Soleil, à Port-au-Prince, rêve d'une vie meilleure », 02/07/2015 ; Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*, 04/03/2015.

Dans le reste du pays, Cap-Haïtien est une ville où la violence criminelle demeure importante, selon le Ministère des affaires étrangères et du développement international français. Celui-ci précise à cet effet que, comme à Port-au-Prince, la circulation d'armes à feu y est élevée. La région frontalière avec la République dominicaine, peu sécurisée, est, quant à elle, présentée comme un espace de nombreux trafics²⁰.

Par ailleurs, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) indique que dans le golfe de la Gonâve, des individus armés s'adonnent à des opérations de piraterie en s'attaquant à des voiliers de commerce afin de dérober leurs moteurs, les marchandises et l'argent disponible à bord²¹.

Les phénomènes liés à la criminalité touche également le département du Sud, bien que, selon des officiels de la Police nationale haïtienne, la situation n'est pas comparable avec celle prévalant dans le Département de l'Ouest et dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Certaines communes du département semblent être plus touchées que d'autres dont Camp-Perrin, Aquin, Saint-Louis du Sud, Coteaux et Les Anglais²².



Géographie de l'insécurité en Haïti

(Source : Ministère des affaires étrangères et du développement international)

2.2. Manifestations de la criminalité

Si le Département d'Etat américain indique que le taux de criminalité en Haïti est considéré comme critique, il précise toutefois que le taux d'homicides dans le pays est l'un des plus bas de la région caribéenne. Les crimes les plus fréquemment dénoncés

²⁰ Ministère des Affaires étrangères et du développement international, *Conseil aux voyageurs*, 28/06/2016.

²¹ RNDDH, *Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph Martelly*, 14/05/2014.

²² Security Sector Reform, *Le développement de la PNH, la sécurité publique, et l'état de droit en Haïti*, 15/05/2015.

auprès des autorités sont les voies de fait graves et les vols. En effet, les vols à main armée contre les automobilistes comme les piétons restent une source d'inquiétude. Des individus circulant à motocyclette suivent leurs victimes qui sortent de la banque sur une petite distance avant de les attaquer dans une zone moins fréquentée. Les vols avec effraction de voitures et les vols à la portière surviennent fréquemment²³.

Les crimes violents sont largement liés aux gangs armés opérant dans la ville, le crime organisé se traduisant par l'activité criminelle de petits groupes armés. En effet, les gangs urbains armés à Port-au-Prince, qui constituent la principale source d'insécurité dans le pays, sont impliqués dans des trafics de drogue et d'armes, se livrent au racket, et s'adonnent à des guerres de territoires. Les meurtres, les vols, les viols et les enlèvements font partie de leurs méthodes²⁴. Le Département d'Etat américain comme le Réseau national de défense des droits de l'homme (RNDDH) expliquent à cet égard que les cas des enlèvements et séquestrations contre rançon qui peuvent concerner toute personne perçue comme aisée ou connue pour avoir des proches parents dotés de ressources financières²⁵.

2.3. Statistiques de la criminalité

Dans son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti publié le 31 août 2015, le Secrétaire général estime que pour la période allant du 1^{er} mars 2015 au 15 août 2015 la situation en matière de sécurité est restée stable en Haïti. Il indique à cet égard que « *les statistiques de la criminalité pour la période du 1^{er} mars au 15 août, recueillies par la police nationale et la MINUSTAH, faisaient état de 386 homicides signalés. À titre de comparaison, 538 homicides ont été enregistrés entre le 1^{er} septembre 2014 et le 1^{er} mars 2015 et 536 entre le 1^{er} mars et le 30 août 2014* ».

Il précise que la période considérée a été marquée par moins de violences que lors des précédents cycles électoraux et ajoute que près de 74 % des homicides, résultant souvent de la violence en bande organisée, restent concentrés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince. Il mentionne qu'au total, 28 enlèvements ont été enregistrés, contre 29 pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} mars 2015 et 15 pour la période du 1^{er} mars au 30 août 2014. Le nombre de cas de viols signalés s'élevait à 212. Ce chiffre est comparable à celui enregistré pendant la période du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} mars 2015, qui a été de 220, et constitue une augmentation par rapport à la période allant du 1^{er} mars au 30 août 2014, au cours de laquelle 156 cas ont été enregistrés²⁶.

Dans son rapport précédent qui concerne la période allant du premier septembre 2014 au 1^{er} mars 2015, le Secrétaire général indique que près de 80% des homicides, dont la plupart ont été le résultat d'actes de violence en bande, ont été perpétrés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, où ont été enregistrés 31 homicides pour 100 000 habitants en 2014. Il souligne à cet égard que ce taux est trois fois plus élevé que le taux moyen enregistré au niveau national, qui est de 10,5 homicides pour 100 000 habitants, soit l'un des plus faibles de la région et comparable aux taux indiqués dans l'*Étude mondiale 2013 sur les homicides* réalisée par l'ONU²⁷.

²³ United States Department of State, *Haiti 2015 Crime and Safety Report*, 16/06/2015.

²⁴ BEER David, « Haiti : The Gangs of Cité Soleil », p. 138, dans DZIEDZIC Michael (dir.) *Criminalized Power Structures, The Overlooked enemies of peace*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2016, p. 111-155

²⁵ RNDDH, *Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph Martelly*, 14/05/2014.

²⁶ Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 31/08/2015.

²⁷ Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 04/03/2015.

3. Les acteurs de l'insécurité en Haïti

3.1. Les auteurs des crimes....

3.1.1. Rappel historique

Organisation paramilitaire créée pendant la dictature de Duvalier père (1957-1971) pour réprimer les dissidents et saper l'autorité de l'armée, les « Tontons macoutes » ont été le véhicule du pouvoir despotique sous le régime duvaliériste. Cette tradition autoritaire a perduré pendant le régime de Jean-Bertrand Aristide lequel a fait le choix d'armer des jeunes hommes désœuvrés, souvent considérés comme ses hommes de main, appelés « Chimères », afin notamment d'intimider l'opposition²⁸. Après son arrivée au pouvoir, Jean-René Préval a entrepris de rétablir l'état de droit en Haïti en tentant d'abord de négocier avec les bandes armées opérant dans certains quartiers avant d'utiliser la manière forte. Assisté par les 9 000 Casques bleus présents dans le pays, il a mené une guerre contre les gangs armés, conduisant à des centaines d'arrestations. En 2009, le gouvernement et la MINUSTAH avaient repris le contrôle de la plupart des quartiers sensibles de la capitale, où furent organisées des opérations de réinsertion. On estime ainsi que la pacification de Cité Soleil, bidonville de Port-au-Prince, fut l'un des succès de Préval durant son mandat²⁹.

Si les « Tontons Macoutes » et les « Chimères » sont les manifestations les plus célèbres de la violence politique en Haïti, ces milices sont loin de recouvrir la totalité du phénomène de la violence armée dans le pays. Bien que largement politisés, ces groupes armés avaient des liens étroits avec le crime organisé. De même, ceux que l'on qualifie aujourd'hui de gangs urbains armés, bien que principalement de nature criminelle, ont également une composante politique³⁰.

3.1.2. Panorama des acteurs criminels en Haïti

Entre violence politique et criminalité organisée, il apparaît complexe de dresser le portrait des acteurs criminels en Haïti. Dans un article scientifique rédigé en anglais et publié en juin 2013, Athena R. Kolbe précise ainsi : « *Il est difficile de s'attaquer aux problèmes, complexes, des zones urbaines en Haïti, des défis du développement ou des dilemmes politiques sans être confronté au spectre des gangs urbains armés. Ces groupes omniprésents sont accusés de vouloir renverser les gouvernements, faire taire l'opposition, empêcher les investissements étrangers et locaux, créer une industrie du kidnapping et terroriser des villes entières.*

(...) Bien que la communauté internationale ait l'habitude de définir les groupes urbains armés en Haïti comme des « gangs » ou des « réseaux criminels » (dont, dans certains cas, les membres les plus jeunes sont appelés « enfants soldats »), les Haïtiens voient les choses différemment. En effet, beaucoup d'Haïtiens résidant dans des zones populaires considèrent les gangs comme des « associations politiques », « des groupes communautaires » et plus fréquemment encore la « base ». De son côté, l'unité spécialisée de la Police nationale haïtienne, chargée de contrôler et réduire la criminalité

²⁸ FATTON Jr. Robert, « The fall of Aristide and Haiti's current predicament », dans SHAMSIE Yasmine, THOMPSON Andrew S. (dir.), "Haiti: Hope for a fragile state", Canada, Studies in International Governance, Wilfrid Laurier University Press, 2006, Volume 2, p. 15-24.

²⁹ FATTON Jr. Robert, *op.cit.* ; *Jeune Afrique*, « Haïti, année zéro », 21/01/2010 ; *Libération*, "A Cité Soleil, la menace des gangs", 23/01/2010.

³⁰ United States Institute of Peace, *Haiti: confronting the gangs of Port-au-Prince*, 09/2008.

générée par ces groupes, est appelée « unité antigang ». Elle se concentre principalement sur les groupes urbains armés des zones populaires de Port-au-Prince.

Les gangs urbains ne sont qu'un des divers groupes qui opèrent actuellement ou ont récemment opéré à Haïti. Les autres groupes incluent les ex-FADH (un groupe de militaires désarmés de l'armée haïtienne), les milices privées opérant pour des hommes affaires ou des trafiquants, les réseaux criminels impliqués dans la traite et les enlèvements, de même que des groupes d'insurgés armés basés dans des zones rurales, qui, en coopération avec les ex-FADH, ont renversé le président en 2004 ».

L'auteur poursuit en recensant les divers groupes armés ayant opéré ou opérant actuellement en Haïti et cite à cet égard :

- les gangs urbains de Baz Labanye, Lame Ti Machete, Bois Neuf, Armée sans Tête, Baze Solino et Rat, qu'elle décrit comme étant de petits groupes, géographiquement isolés, composés majoritairement d'hommes jeunes dans des zones populaires urbaines, groupes pouvant être ou non politisés et souvent financés par des hommes d'affaires. Elle ajoute que ces groupes se livrent généralement à des petits larcins incluant la violence contre ceux perçus comme une menace pour le voisinage, des faits d'extorsion sur des hommes d'affaires ou petits commerçants locaux, et de la contrebande au niveau local.
- L'auteur identifie ensuite les ex-FADH qui regroupent selon elle des groupes tels que le Front pour la Libération et la Reconstruction Nationale, le Front de résistance révolutionnaire de l'Artibonite, le Front de résistance des Gonaïves/ Armée cannibale, le Lambi 12 Grande Saline, et le Groupe zéro. Elle précise à ce sujet que l'importance de ces groupes varient de quelques douzaines d'hommes à plusieurs centaines, qu'ils sont coordonnés au niveau national et que leur commandement est composé d'anciens militaires. Elle ajoute qu'ils occupent d'anciennes bases militaires et autres terrains appartenant au gouvernement et ont accès à des armes.
- Cet auteur évoque ensuite le cas des milices privées composées principalement d'hommes ayant travaillé dans des compagnies de sécurité privées. Ces groupes peuvent prendre part à des activités criminelles dont des faits de traite et d'extorsion. Elle précise qu'ils ont également accès à des armes.
- Pour finir, elle recense le cas des réseaux criminels, rarement identifiés par des noms précis et qui sont généralement régionaux ou nationaux, et associés à de riches et puissantes familles. Ces groupes prennent part à des activités à la fois légales et illégales incluant l'import/export, le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, les jeux d'argent, l'usure, le racket, et le blanchiment d'argent³¹.

3.2. ... Et leurs victimes

3.2.1. Une violence indiscriminée

Les personnes déplacées vivant dans des camps, les habitants des zones les plus pauvres de la capitale, les femmes et les enfants sont les principales victimes de la criminalité dans la capitale. Toutefois, toutes les couches de la société sont susceptibles d'être

³¹ KOLBE Athena R., « Revisiting Haiti's gangs and organized violence », *Households in conflict network* (HiCN, Institute of Development Studies de l'Université du Sussex, à Brighton), 06/2013.

touchées par la criminalité en Haïti³². Il est possible de ce fait d'évoquer une violence urbaine indiscriminée. Les différentes couches de la population ne sont cependant pas toutes affectées de la même manière : pour les élites économiques, la situation sécuritaire nuit principalement à leurs affaires, le risque d'enlèvement quant à lui porte atteinte à leur liberté de circulation. Pour les personnes les plus pauvres, l'impact de l'insécurité est plus direct. La criminalité a des effets sur leurs conditions de vie quotidiennes : difficulté à trouver des denrées alimentaires en raison des fermetures ou d'absence d'approvisionnement des marchés locaux, fermetures des écoles et des églises. Les personnes résidant dans des bidonvilles encourent également le risque non négligeable d'être tuées par une balle perdue. Les femmes, quant à elles, sont susceptibles d'être victimes de viols, lesquels sont utilisés par les criminels comme arme pour contrôler et imposer leur pouvoir sur les populations. De la même manière, les flambées de violences urbaines lorsqu'elles font obstacle au travail des organisations humanitaires empêchent les plus pauvres de recevoir l'aide dont ils ont besoin. L'accès à certaines zones est restreint, la liberté de mouvement des humanitaires est limitée et de fait la distribution des denrées de première nécessité peut être rendue difficile. Là où la sécurité n'est pas assurée, la nourriture et l'eau ne peuvent pas être distribuées, l'assistance médicale ne peut pas être fournie et les programmes de développement locaux ne sont pas mis en œuvre. Au final, les personnes qui ont le plus besoin d'assistance souffrent le plus du contrôle des bidonvilles par les gangs armés³³.

3.2.2. Les agents de police, cibles des bandes armées

L'insécurité touche également ceux qui sont chargés de protéger la population en Haïti. Ainsi dans un rapport intitulé *Vers l'extermination des agents de la PNH*, le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) alerte sur la situation des agents de police haïtienne. L'ONG, qui a mené une enquête sur les cas des policiers victimes de l'insécurité généralisée, indique que pour la période allant de janvier 2015 à mars 2016, on dénombre 72 agents de la PNH victimes de la criminalité, dont 34 tués par balles, 26 blessés par balles et 5 blessés à coups de pierres, quatre brutalisés et un tué par arme blanche. Elle explique que dans la plupart des cas, les agents ont été victimes d'attaques à main armée perpétrées par des individus non identifiés circulant sur des motocyclettes³⁴. De même, les attaques contre les locaux de la police nationale sont fréquentes. Dans un second rapport, le RNDDH recense ainsi les attaques commises, parfois à l'arme automatique, contre les commissariats et sous-commissariats, de janvier 2015 à juin 2016³⁵.

Dès lors, comme le déplore la Commission épiscopale nationale Justice et Paix (CE-JILAP), le pays est livré à lui-même, car ceux-là mêmes qui sont chargés de protéger la population sont la cible des criminels. Pour protester contre cet état de fait, les policiers haïtiens ont organisé le 15 et 16 mars 2016 une grève visant à dénoncer les actes de violence dont ils sont victimes³⁶.

³² RNDDH, *Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph Martelly*, 14/05/2014 ; United States Institute of Peace, *Crime, politics and violence in post-earthquake Haiti*, 28/09/2010.

³³ BEER David, « Haïti : The Gangs of Cité Soleil », p. 123, dans DZIEDZIC Michael (dir.) *Criminalized Power Structures, The Overlooked enemies of peace*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2016, p. 111-155

³⁴ RNDDH, *Vers l'extermination des agents de la Police nationale d'Haïti*, 22/03/2016 ; *Haiti-Libre*, « 1 324 personnes ont été assassinées par balles », 25/07/2016.

³⁵ Réseau national de défense des droits humains, *Radiographie des Commissariats et Sous-Commissariats du pays : le RNDDH exige de meilleures conditions de travail pour les agents de la PNH*, 20/07/2016.

³⁶ *Alterpresse*, « Recrudescence de l'insécurité, depuis début 2016, en dépit des dispositions annoncées par la présidence provisoire, déplore la JILAP », 16/03/2016.

4. La lutte contre l'insécurité

4.1. La Police nationale haïtienne

La Police nationale haïtienne (PNH) se compose d'environ 12 000 agents dont les deux tiers sont déployés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, où résident environ 3 millions de personnes. Les autorités haïtiennes ont mis en place depuis 2012 un plan quinquennal de développement de la PNH lequel prévoit outre de porter les effectifs de la police à 15 000 hommes d'ici à 2016, de mettre en place une force d'intervention rapide avec le renforcement du Groupe d'intervention de la Police nationale (GIPNH), de mettre en place une Police des frontières, d'étendre la couverture policière à toutes les communes et sections communales du pays, et de créer une direction de la protection des hautes personnalités et de surveillance des édifices publics³⁷.

Le Département d'Etat américain indique que la PNH a une capacité de réponse limitée face à la criminalité. Ces lacunes restreignent l'effet de dissuasion que pourrait avoir une force de police pleinement opérationnelle et efficace à l'égard des criminels, lesquels agissent en toute impunité. De même, les enquêtes criminelles sont fréquemment limitées par l'insuffisance des ressources de la police. La population, particulièrement hors de la capitale, n'a pas accès aux services policiers de base et dénonce rarement les attaques, viols et autres crimes aux forces de police. Elle renonce également à dénoncer les crimes en raison de sa conviction que les enquêtes et les suites judiciaires seront sans effet³⁸.

La CE-JILAP déplore, en outre, le manque d'initiative politique dans la lutte contre la criminalité en Haïti, et affirme que le plan en matière de sécurité, mis en place par la Police nationale d'Haïti, ne répondrait pas à la « *réalité sociologique, politique et économique et sociale* » du pays³⁹. De la même manière, le RNDDH trouve alarmant que les autorités étatiques ne donnent pas aux agents de police les moyens nécessaires pour lutter contre la criminalité dans le pays et évoque à cet égard la « *légèreté* » des pouvoirs publics face au problème de l'insécurité⁴⁰. De même, le directeur du RNDDH estime que la protection offerte par la PNH est inefficace en raison du manque d'effectifs sur le terrain⁴¹.

Toutefois, dans son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de mars 2015, le Secrétaire général observe que les performances de la PNH s'améliorent, notamment son aptitude à assurer le maintien de l'ordre et la gestion de ses ressources. Il ajoute sur ce point que : « *le fait de collaborer étroitement avec les acteurs nationaux et internationaux a permis à la Police nationale d'Haïti de renforcer ses capacités et son professionnalisme, notamment en matière de prévention de la criminalité et de maintien de l'ordre* ». Il précise que « *les unités spéciales de la police nationale ont reçu des renforts et du matériel supplémentaire, notamment des véhicules,*

³⁷ *Haiti Libre*, « Adoption par le CSPN du plan de développement de la PNH 2012-2016 », 01/09/2012.

³⁸ United States Department of State, *Haiti 2015 Crime and Safety Report*, 16/06/2015; *La Croix / AFP*, « Haïti : la police veut freiner la hausse de l'insécurité dans la capitale », 15/12/2015.

³⁹ *Alterpresse*, « Recrudescence de l'insécurité, depuis début 2016, en dépit des dispositions annoncées par la présidence provisoire, déplore la JILAP », 16/03/2016.

⁴⁰ RNDDH, *Radiographie des Commissariats et Sous-Commissariats du pays : le RNDDH exige de meilleures conditions de travail pour les agents de la PNH*, 20/07/2016.

⁴¹ Directeur du Réseau national de défense des droits humains, le 30/04/2015, cité par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada in *Haïti : information sur la protection offerte par la police et efficacité de cette dernière notamment à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Jérémie, aux Cayes et aux Gonaïves (2014-juin2015)*, 12/06/2015.

et ont renforcé aussi bien leurs capacités que leurs compétences grâce à la formation continue générale et spécialisée dispensée par la MINUSTAH »⁴².

Par ailleurs, dans son rapport du 31 août 2015, il indique que « la PNH a adopté une stratégie nationale de prévention pour la criminalité pour la période 2015-2017 et a perfectionné sa politique de police de proximité en vue d'y inclure une démarche proactive de prise en considération des problèmes des citoyens, d'établir des partenariats étroits avec la population et de créer un mode de collaboration propre à résoudre les problèmes et à prévenir la criminalité »⁴³. On retrouve la même analyse de la part du Département d'Etat américain, lequel relève l'augmentation des effectifs de la PNH et l'amélioration du professionnalisme de ses éléments et note que la police a amélioré ses capacités à rétablir l'ordre, maîtriser les foules et mener des enquêtes, ce qui a conduit à une nette diminution des cas d'enlèvements⁴⁴.

4.2. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) est présente dans le pays depuis le premier juin 2004. Son mandat a été prorogé par le Conseil de sécurité des Nations Unies jusqu'au 15 octobre 2016. La force onusienne se compose au maximum de 2 370 soldats et 2 601 policiers. La MINUSTAH contribue aux efforts des autorités nationales pour améliorer la sécurité publique, protéger les groupes vulnérables et renforcer les institutions démocratiques du pays⁴⁵. Le Secrétaire général des Nations Unies précise à cet effet que les effectifs militaires et policiers de la MINUSTAH aident la Police nationale à faire face aux menaces pesant sur la sécurité et la sûreté nationale. Le site de la MINUSTAH précise à cet effet qu'en matière de maintien de la sécurité publique, la section de la Réduction de la violence communautaire appuie : la réinsertion en milieu carcéral et des anciens éléments armés, la création d'opportunités économiques dans les zones affectées par la violence comme solution alternative à la violence armée, la maîtrise et le contrôle des armes à feu par la mise en place d'un système d'enregistrement des armes à feu et la révision, l'adoption et l'application de la législation sur le contrôle des armes. La MINUSTAH appuie également la réforme de la Police par le biais de formations, conseils, appui technique et monitoring⁴⁶.

La résolution prévoyant la prorogation du mandat de la MINUSTAH précise que le gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux et régionaux doivent appuyer effectivement le plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016, pour que, d'ici à 2016, celle-ci soit dotée d'un effectif minimum de 15 000 agents pleinement opérationnels et de moyens suffisants⁴⁷.

Dans son rapport du 31 août 2015, le Secrétaire général des Nations Unies détaille les opérations réalisées par la MINUSTAH concernant le soutien aux opérations spéciales de lutte contre la criminalité en termes de patrouilles et opérations. Il précise, par ailleurs,

⁴² Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 04/03/2015.

⁴³ Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 31/08/2015.

⁴⁴ US Department of State, *Report to Congress, Haiti Strategy Update*, 01/02/2015.

⁴⁵ Human Rights Watch, *Rapport mondial 2015: Haïti, événements de 2014*, s.d.; Nations Unies, *Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSTHA jusqu'au 15 octobre 2016 et envisage la possibilité de son retrait futur*, 14/10/2015.

⁴⁶ Site de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, s.d.

⁴⁷ Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 04/03/2015.

que pour réduire la violence de quartier, la MINUSTAH s'est employée à créer un environnement social propice à la paix et porteur de perspectives socio-économiques pour les jeunes et les groupes vulnérables exposés au risque, tout en luttant contre la dynamique des bandes et les activités criminelles connexes⁴⁸.

En conclusion

Comme l'instabilité politique, l'insécurité est un problème endémique en Haïti. Identifier la nature, les origines et les acteurs des violences urbaines apparaît particulièrement complexe d'autant que le pays souffre de conditions socio-économiques désastreuses, d'un système politique instable et de carences institutionnelles. La violence politique, le crime organisé et le narcotrafic sont autant de défis pour la police nationale qui peine depuis 2012 à se réformer et à assurer le maintien de l'ordre. Largement appuyés par la force onusienne, les pouvoirs publics ne semblent pas en mesure d'apporter une réponse efficace à la criminalité qui gangrène le pays, en atteste la lenteur des progrès enregistrés dans l'instauration d'un état de droit et de la suppression de l'impunité⁴⁹. Dans ce contexte, la population haïtienne est souvent tentée de se faire justice elle-même, comme l'illustrent les cas réguliers de lynchages publics de présumés criminels. Entre mai 2013 et mai 2014 ont ainsi été dénombrés 78 cas d'individus lynchés par la population en place publique, car présentés comme des voleurs⁵⁰. L'organisation à venir des élections présidentielles, qui doivent venir clôturer un cycle électoral qui s'éternise depuis 2011, constitue un défi majeur en termes de maintien de l'ordre pour les autorités haïtiennes⁵¹.

⁴⁸ Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 31/08/2015.

⁴⁹ Nations unies, art.cit.

⁵⁰ *RTBF.info*, « Haïti : manifestation nocturne contre l'insécurité : un mort », 12/11/2015 ; RNDDH, *Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph Martelly*, 14/05/2014.

⁵¹ US. Department of State, *Report to Congress, Haiti Strategy Update*, 01/02/2015.

Bibliographie

(sites web consultés en août 2016)

Rapports

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) (ONG membre de la FIDH), *Radiographie des Commissariats et Sous-Commissariats du pays : le RNDDH exige de meilleures conditions de travail pour les agents de la PNH*, 20/07/2016

<http://rnddh.org/content/uploads/2016/07/5-PNH-20-Juillet-2016-Avec-Medico.pdf>

United States Department of State, *Haiti 2015 crime and safety report*, 16/06/2015

<https://www.osac.gov/Pages/ContentReportDetails.aspx?cid=17819>

Réseau National de Défense des Droits Humains, *Vers l'extermination des agents de la Police nationale d'Haiti*, 22/03/2016

<http://rnddh.org/content/uploads/2016/03/1-Extermination-agents-PNH-22mars20161.pdf>

Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 31/08/2015

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2015/667

Security Sector Reforms, *Le développement de la PNH, la sécurité publique et l'état de droit en Haïti*, 15/05/2015

http://www.ssrresourcecentre.org/wp-content/uploads/2015/05/S%C3%A9curit%C3%A9-en-Haiti_Rapport1_15mai2015_FIN.pdf

Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*, 04/03/2015

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2015/157

US. Department of State, *Report to Congress : Haiti strategy Update*, 01/02/2015

<http://www.state.gov/s/hsc/rpt/238650.htm>

Réseau National de Défense des droits Humains, *Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Joseph Martelly*, 14/05/2014

<http://rnddh.org/content/uploads/2014/05/Rapport-Droits-Humains-Mai-14.pdf>

Human Rights Watch, *Rapport mondial 2015 : Haïti*, s.d.

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2015/country-chapters/268150>

United States Institute Of Peace, *Crime, Politics and violence in post-earthquake Haiti*, 28/09/2010

<https://www.usip.org/sites/default/files/PB%2058%20-%20Crime%20Politics%20and%20Violence%20in%20Post-Earthquake%20Haiti.pdf>

RNDDH, *Rapport sur la situation générale du pays après le séisme du 12 janvier 2010*, 03/2010

<http://radiokiskeya.com/spip.php?article6646>

United States Institute of Peace, *Haiti : confronting the gangs of Port-au-Prince*, 09/2008

<http://www.usip.org/sites/default/files/sr208.pdf>

Autres documents d'institutions internationales

Nations Unies, *Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSTHA jusqu'au 15 octobre 2016 et envisage la possibilité de son retrait futur*, 14/10/2015

<http://www.un.org/press/fr/2015/cs12078.doc.htm>

Banque mondiale, *Présentation Haïti – contexte*, s.d.

<http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>

Autres documents d'institutions nationales

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Haïti : information sur la protection offerte par la police et efficacité de cette dernière notamment à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Jérémie, aux Cayes et aux Gonaïves (2014-juin 2015)*, 12/06/2015

<http://irb-cisr.gc.ca/Fra/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=455943&pls=1>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Haïti : résumé des observations sur la sécurité et la violence à Haïti formulées en 2008 et revues en 2013 par Cécile Marotte, chercheuse associée à la Fondation connaissance et liberté (FOKAL/OSI) de 2008 à 2012, psychologue clinicienne depuis 2013 à l'Institut Victoria de Montréal*, 13/05/2016.

<http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=454617>

Articles dans un ouvrage collectif

BEER David, « Haiti : The Gangs of Cité Soleil », dans DZIEDZIC Michael (dir.), *Criminalized Power Structures, The Overlooked enemies of peace*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2016, p. 111-155.

FATTON Jr. Robert, « The fall of Aristide and Haiti's current predicament », dans SHAMSIE Yasmine, THOMPSON Andrew S. (éditeurs), *Haiti : Hope for a fragile state*, Canada, Studies in International Governance, Wilfrid Laurier University Press, 2006, Volume 2, p. 15-24.

REMINGTON Christa L., GARCIA ZAMOR Jean-Claude, "The Obama doctrine in Haiti", in KASSAB Hanna S., ROSEN Jonathan D., *The Obama doctrine in the Americas*, Lanham, Lexington Books, février 2006, 368p.

Articles scientifiques

KOLBE Athena R., « Revisiting Haiti's gangs and organized violence », *Households in conflict network* (HiCN, Institute of Development Studies de l'Université du Sussex, Brighton), 06/2013

<http://www.hicn.org/wordpress/wp-content/uploads/2012/06/HiCN-WP-147.pdf>

Médias

Haiti-Libre, « 1 324 personnes assassinées par balles », 25/07/2016
<http://www.haitilibre.com/article-18126-haiti-securite-1-324-personnes-ont-ete-assassinees-par-balles.html>

Alterpresse, « Recrudescence de l'insécurité depuis début 2016 en dépit des dispositions annoncées par la présidence provisoire, déplore la JILPA », 16/03/2016
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19857#.V6NJfkZ2POA>

La Croix / AFP, « Haïti : la police veut freiner la hausse de l'insécurité dans la capitale », 15/12/2015
<http://www.la-croix.com/Monde/Haiti-la-police-veut-freiner-la-hausse-de-l-insecurite-dans-la-capitale-2015-12-15-1393088>

RTBF.info, « Haïti : manifestation nocturne contre l'insécurité, un mort », 12/11/2015
http://www.rtbf.be/info/monde/amerique-centrale/detail_haiti-manifestation-nocturne-contre-l-insecurite-un-mort?id=9134178

Geopolis, « Haïti : Cité Soleil, le bidonville dont se jouent gangs et politiciens », 21/10/2015
<http://geopolis.francetvinfo.fr/haiti-cite-soleil-le-bidonville-dont-se-jouent-gangs-et-politiciens-84189>

Alterpress, « Haïti violences : environ une quinzaine de morts à Cité Soleil, Silence de la police nationale », 19/10/2015
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19039#.V6tQxkZ2POA>

Africanews, « La jeunesse de Cité Soleil, à Port-au-Prince, rêve d'une vie meilleure », 02/07/2015
<http://fr.africanews.com/2016/07/02/la-jeunesse-de-cite-soleil-a-port-au-prince-reve-d-une-vie-meilleure/>

RFI, « Au-delà des clichés, la vie à Cité Soleil », 31/12/2013
<http://www.rfi.fr/ameriques/20131231-haiti-bidonville-duvalier-cliches-vie-cite-soleil>

Haiti Libre, « Adoption par le CSPN, du plan de développement de la PNH, 2012-2016 », 01/09/2012
<http://www.haitilibre.com/article-6530-haiti-securite-adoption-par-le-cspn-du-plan-de-developpement-de-la-pnh-2012-2016.html>

Libération, « A Cité Soleil, la menace des gangs », 23/01/2010
http://www.liberation.fr/planete/2010/01/23/a-cite-soleil-la-menace-des-gangs_605942

Jeune Afrique, « Haïti, année zéro », 21/01/2010
<http://www.jeuneafrique.com/198824/politique/haeti-ann-e-z-ro/>

Blog

KOLBE Athena R., « Haiti's 'gangs' can be a force for good », 11/06/2013
<http://www.athenakolbe.com/june-11-2013-haitis-gangs-can-be-a-force-for-good-ottawa-citizen/>

Autre

Site internet officiel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :
<https://minustah.unmissions.org/>